

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan d'accueil et d'hébergement hivernal Déclenchement du niveau 2 (grand froid) pour la période du lundi 06 février 2012 soir au vendredi 10 février au matin

Conformément à la circulaire du 21 octobre 2011 du Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement, et du Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale, compte tenu des températures observées et des prévisions de météo France pour les jours à venir, Etienne GUÉPRATTE, Préfet du Gers, a décidé la prolongation du **niveau 2 du plan d'accueil et d'hébergement hivernal** du département du Gers (prévisions de températures négatives comprises entre -5°C et - 10° C la nuit et appréciation de la température ressentie le jour) **du lundi 06 février 2012 au soir au vendredi 10 février au matin.**

Le niveau 2 de ce plan prévoit :

- pour les structures d'accueil professionnalisées, implantées à Auch, l'augmentation de 12 à 16 places de la capacité d'accueil de la Halte de Nuit d'Auch, rue Pagodéoutès, gérée par l'association « Point du Jour »,
- l'ouverture toute la journée de l'accueil de jour d'Auch, Place de la Liberté,
- la mobilisation à la demande de nuitées d'hôtel, gérées par les associations REGAR et « Point du jour »,
- des demandes de dérogations à la durée maximale d'accueil dans les hébergements de courte durée du département (Emmaüs à Auch-Lamothe, Condom, Eauze, Estang, Fleurance, l'Isle-Jourdain, Marciac, Mauvezin, Mirande, Nogaro, Plaisance, Riscle, Vic-Fezensac).
- la sensibilisation des services de police, de gendarmerie et d'incendie et de secours auxquels est rappelée la conduite à tenir pour la prise en charge des personnes à la rue en période hivernale,
- l'information des établissements sanitaires, afin que ne soient pas considérés comme sortants des personnes sans solution d'hébergement. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire dans les conditions actuelles.

Enfin, il est rappelé qu'en cas de difficulté, le numéro unique à appeler est le **115**, numéro gratuit fonctionnant 24h/24 afin de pouvoir mettre les personnes qui le nécessitent à l'abri.